

mais il les gênait ; ils se défiaient des Slaves : Stadion tenait les Tchèques pour des séparatistes ¹. En janvier, un conflit éclata. Le ministère dénia à l'assemblée le pouvoir constituant ; elle protesta, mais en enlevant elle-même à sa protestation le caractère d'un vote de défiance : on ne pouvait imaginer plus clair aveu d'impuissance. Les ministres cessèrent de se montrer à Kremsier. Le Parlement était désormais pressé de terminer sa tâche, pour faire place à une assemblée plus forte ². Ayant vécu depuis novembre dans la perpétuelle attente d'une dissolution, il reprenait quelque confiance, maintenant que le projet de Constitution était prêt. La discussion en devait commencer le 15 mars. Le ministère n'oserait plus, si près du port, jeter cette provocation à tous les peuples autrichiens. — Mais le Parlement s'était fait toute sorte d'ennemis puissants. Pour l'armée, son existence même était un objet de scandale. En défendant ses droits et la souveraineté du peuple, il avait exaspéré la cour et les ministres ; en décrétant l'abolition de la noblesse, ameuté Schwarzenberg, Windischgrätz, et toute l'aristocratie. En adoptant pour les rapports de l'Église et de l'État la solution josphine, il avait provoqué la colère du parti clérical, tout puissant jusque dans l'entourage le plus proche de l'empereur. Des incidents irritants augmentaient la tension ³. Surtout, l'Autriche régénérée, l'armée victorieuse, la cour triomphante ne pouvaient pas tolérer que l'anniversaire de la Révolution trouvât réunie encore l'assemblée révolutionnaire.

Pendant que la commission de Kremsier élaborait son projet de Constitution, le ministère, en silence, arrêta le sien. Il avait fallu négocier avec Windischgrätz, à qui l'empereur avait promis que rien ne serait fait sans son avis. Windischgrätz réclamait le retour au droit historique, à l'ancien dualisme, aux Diètes aristocratiques, et n'admettait comme organe central qu'un Sénat peu nombreux, composé de délégués de toutes les Diètes. Au contraire, tous les ministres admettaient la « théorie de la forfaiture », formulée pour la première fois par une commission que l'on avait chargée d'étudier la Constitution hongroise : par la rébellion, la Hongrie a forfait sa Constitution ; il est donc loisible autant qu'il est nécessaire de la soumettre à un régime nouveau, plus favorable à la force de la monarchie. Chacun des deux partis menaçait

1. Helfert, dans *Osvêta*, 1891, I, 293-4, II, 1060.

2. *Protok.* 363-4.

3. Le Parlement refusa d'exclure un député paysan de Bohême, Kaim, accusé de lèse-majesté.